

Budget de l'Alliance universitaire de Bretagne 2025

Le conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-3 ;

Vu l'arrêté NOR : ESRS1933751A du 18 décembre 2019 portant approbation d'une convention de coordination territoriale ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

L'université Bretagne Sud (UBS), l'université de Bretagne Occidentale (UBO) et l'École Nationale d'Ingénieurs de Brest (ENIB) ont fait le choix de s'engager ensemble dans une démarche de partenariat stratégique pour poursuivre et conduire leur politique de site. Les établissements ont mis en place dans ce cadre une convention de coordination territoriale, adoptée par le CA de l'UBS le 05 juillet 2019, qui définit les relations entre leurs établissements dans le cadre de l'Alliance universitaire de Bretagne (AUB).

Le Directoire de l'AUB souhaite présenter les projets pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le budget de l'Alliance universitaire de Bretagne 2025.

Documents en annexe :

- Budget de l'AUB 2025

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	23
Membres en exercice : 31	Pour :	23
Membres présents : 21	Contre :	0
Membres représentés : 5	Abstentions :	3

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Michel GENTRIC

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 18 mars 2025

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit et science politique • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • IAE Bretagne Sud • École d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.

